

## 2807 : c'est le nombre d'agents recensés dans le cadre du bilan social 2007 (collectivités de moins de 50 agents)

Il s'agit de la 6<sup>e</sup> session de cette enquête nationale, déclinée à l'échelle départementale, permettant une « photographie » des agents au 31/12/2007. Seule la rubrique « statut » concerne la totalité des agents en activité à cette date, les autres concernent les agents sur emplois permanents (titulaires et non-titulaires sur emplois permanents).

### La forme :

Le taux de retour est relativement constant quel que soit le nombre d'agents dans la collectivité. Il atteint globalement 66 % de l'ensemble des collectivités, soit un niveau élevé compte-tenu du nombre important de celles ne comptant aucun agent permanent.

L'utilisation du support informatique est pratiquement généralisée pour la réalisation de l'enquête, seules quelques collectivités continuent à renseigner le formulaire au format papier.

### Le fond :

On constate la stabilité d'un grand nombre d'indicateurs.

Des différences existent en fonction du type de collectivités (communes,

syndicats intercommunaux, communautés de communes).

Statut : dans le département la répartition par statut tend à s'assimiler aux observations nationales entre titulaires (79 %, en hausse), non-titulaires sur emplois permanents (13 %) et non-titulaires sur emplois non-permanents (8 %, en majorité lié à l'activité du Service de Remplacement, aux saisonniers ou occasionnels et aux emplois aidés).

Temps de travail : la part du temps non complet est toujours importante (57 %) en raison de la taille des collectivités, le recours au temps partiel est très limité, la part du temps plein est stable.

Genre et âge : la part des femmes reste élevée (70 %).

Il existe un fort excès de la classe des agents de 50 ans et plus (33 %) et un fort déficit de celle des moins de 30 ans (8 %) ; le phénomène est particulièrement prononcé pour les femmes titulaires des communes de moins de 1 000 habitants.

Catégories, filières et cadres d'emplois : les agents de catégorie A ne représentent plus que 5 % de l'ensemble (taux identique pour ceux de catégorie B).

Les filières technique (54 %) et administrative (30 %) ont des taux élevés. La filière médico-sociale (10 %) a connu une baisse, peut être en raison de difficultés rencontrées pour classer certains agents.

On constate la prédominance d'un nombre réduit de cadres d'emplois, en particulier ceux d'adjoints techniques, adjoints administratifs et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (A.T.S.E.M.).

### Conclusion :

Les particularités départementales demeurent malgré certaines améliorations (notamment statut) : nombreuses collectivités de taille réduite offrant des emplois majoritairement à temps non complet, avec une surreprésentation de quelques cadres d'emplois de catégorie C, pour une population d'agents vieillissante.

Vincent COMOR

